



Arabie saoudite

Bahreïn

Émirats arabes unis

Iraq

Israël

Jordanie

Koweït

Liban

Oman

Qatar

République arabe syrienne

Yémen





# Moyen-Orient

## | Environnement opérationnel |

Les événements récemment survenus au Moyen-Orient ont rendu la tâche de protection et d'assistance en faveur des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR beaucoup plus ardue. L'instabilité observée dans la région a entraîné des contraintes sécuritaires, des déplacements incessants de population et une augmentation de la vulnérabilité de certains groupes de réfugiés. La situation est également compliquée par le long exil dont sont victimes plusieurs populations réfugiées et par le nombre croissant de mouvements migratoires mixtes.

Dans la région, l'Égypte, Israël et le Yémen sont les seuls pays signataires de la Convention de 1951. Les questions d'asile continuent d'être régies par les lois nationales sur le séjour des étrangers. Les préoccupations des États en matière de sécurité nationale sont au premier plan des priorités et ont parfois une

incidence sur les politiques adoptées en matière d'asile. En dépit de ces contraintes, la plupart des États de la région offrent protection et assistance à un grand nombre de réfugiés et d'autres personnes relevant de la compétence du HCR, cette attitude étant fondée sur un sentiment de solidarité religieuse, une longue tradition d'hospitalité et des liens ethniques.

La situation humanitaire des déplacés irakiens représente un lourd fardeau pour les pays qui les accueillent et un défi pour la communauté internationale. La Jordanie, le Liban et la République arabe syrienne, qui sont pourtant aux prises avec des difficultés économiques et sociales, continuent d'offrir l'hospitalité à des centaines de milliers de réfugiés irakiens, ainsi qu'à un grand nombre de réfugiés palestiniens présent sur leur sol depuis fort longtemps, ce qui fait peser une lourde charge sur leur économie.





La communauté internationale a un rôle important à jouer en atténuant les effets de cette charge, ce qui aurait en retour un effet stabilisateur sur la région. Bien que le nombre de réfugiés irakiens accueillis en Syrie ait diminué en raison des retours en Iraq et des déplacements en direction d'autres pays, le HCR devra continuer à mettre en œuvre son programme d'assistance financière pour venir en aide à une population réfugiée de plus en plus vulnérable. D'autre part, le nombre d'Iraquiens arrivant en Jordanie est en hausse.

Si la violence a très sensiblement diminué au cours des trois dernières années en Iraq, les explosions de violence sporadiques, la pénurie de services essentiels et la rareté des emplois ont non seulement restreint le nombre de rapatriements librement consentis mais entraîné des exodes incessants en direction d'États voisins.

En partenariat avec les autorités, le HCR continuera de soutenir les rapatriés irakiens dans le cadre de son projet d'aide au rapatriement et de prêter assistance aux personnes déplacées en Iraq. Cependant, l'Organisation réorientera son aide dans le secteur des abris, précédemment axée sur la construction de logements permanents ; elle entend à présent appuyer plus vigoureusement les efforts déployés par les pouvoirs publics pour apporter des solutions aux centaines de milliers de personnes de retour qui se sont installées dans des campements illégaux à travers le pays, où elles vivent dans des conditions déplorables. La plupart des réfugiés irakiens qui regagnent leur pays le font sans recourir à l'aide du HCR, préférant conserver un lien avec leur pays d'asile tout en évaluant les conditions en Iraq.

Le HCR a renforcé ses plans d'intervention en cas d'urgence et ses plans d'opérations afin d'être en mesure de répondre à d'éventuels déplacements supplémentaires.

Au Yémen, l'Organisation a enregistré quelque 200 000 réfugiés, originaires en grande majorité de Somalie. Confronté à des défis sécuritaires et économiques, le Yémen n'en continue pas moins d'accueillir avec générosité les Somaliens, les Érythréens et les Éthiopiens qui entreprennent la périlleuse traversée du golfe d'Aden

dans l'espoir d'obtenir protection et assistance. Faute d'un solide appui international aux programmes en cours et à ceux qui sont prévus, le pays aura des difficultés à préserver son remarquable bilan, concernant le respect de ses engagements en matière de protection internationale. Le Yémen est aux prises avec des conflits qui se déroulent au nord, au centre et au sud de son territoire, où des centaines de milliers de déplacés internes ont besoin de protection et d'assistance.

Un grand nombre de personnes, essentiellement originaires de pays d'Afrique subsaharienne, continuent de franchir la frontière égypto-israélienne après avoir traversé le désert du Sinaï avec l'aide de passeurs.

## Stratégie 2012

Le HCR a réajusté sa stratégie dans la région pour répondre au déplacement prolongé des Iraquiens, ainsi qu'aux nouveaux défis engendrés par les événements récemment survenus au Moyen-Orient. Il cherchera à combler les lacunes dans la protection et l'assistance, mises en évidence lors des évaluations des besoins globaux, en renforçant ses partenariats avec les gouvernements des pays d'accueil, ainsi qu'avec les organisations régionales et nationales compétentes. La non-satisfaction des besoins est dans la plupart des cas due à un manque de fonds et à l'absence de cadres juridiques de protection. Par ailleurs, l'Organisation entend déployer progressivement un système biométrique de vérification de l'identité au stade de l'enregistrement dans toute la région, afin de renforcer la responsabilité relative à ses programmes de protection et d'assistance.

Tout en cherchant, dans la mesure du possible, à apporter des solutions durables, le HCR plaide auprès des gouvernements d'accueil pour que les réfugiés et les autres personnes relevant de sa compétence dans l'ensemble de la sous-région aient accès à des moyens d'existence. Le Haut Commissariat consolide également ses partenariats avec le Conseil de coopération du Golfe (CCG),

l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) et la Ligue des États arabes (LEA) afin de s'attaquer aux problèmes existants.

En coopération avec des organisations nationales et régionales, il entreprendra des campagnes de sensibilisation au problème de l'apatridie, ainsi que des activités de renforcement des capacités et de recherche. Enfin, dans le cadre des activités liées au 60<sup>e</sup> anniversaire, le HCR redoublera d'efforts pour convaincre davantage d'États de signer la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et d'élaborer des régimes d'asile nationaux.

## Contraintes

Les politiques et les pratiques relatives à l'asile sont dominées par les préoccupations des États en matière de sécurité. L'absence de cadres juridiques régionaux et nationaux pour traiter les déplacements de population est un obstacle majeur à l'institutionnalisation de la protection dans la région. Plusieurs pays sont en proie à des troubles qui entravent gravement l'acheminement de l'aide humanitaire. Les départs aux fins de la réinstallation ont, de même, souffert des contrôles de sécurité plus stricts exercés par les États et des restrictions limitant l'accès aux sites qui accueillent des réfugiés. En conséquence, le nombre de dossiers en souffrance a augmenté et le nombre de réfugiés demeurant dans leur pays d'asile a été plus élevé que prévu.

## Opérations

Les opérations du HCR en **Iraq**, en **Jordanie**, en **République arabe syrienne** et au **Yémen** sont décrites en détail dans des chapitres séparés.

Outre les déplacés irakiens, le HCR aide plusieurs milliers de réfugiés d'autres nationalités dans la région. La majorité de ces

réfugiés sont originaires d'Érythrée, de République islamique d'Iran, de Somalie, du Soudan et de Turquie. Les plus vulnérables d'entre eux reçoivent une aide humanitaire essentielle du Haut Commissariat, qui assure également l'enregistrement et la détermination du statut de réfugié, tout en recherchant des solutions durables, notamment sous forme de réinstallation.

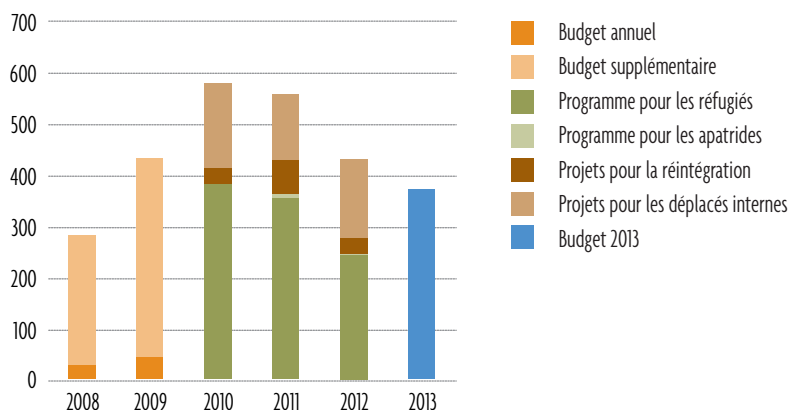
Le Haut Commissariat est présent depuis longtemps dans la région du Golfe, où il dispose d'un bureau régional en Arabie saoudite, d'un bureau de liaison au Koweït et d'un centre de relations extérieures aux Émirats arabes unis. La mise en place de partenariats solides, la sensibilisation de l'opinion publique, la collecte de fonds, la détermination du statut de réfugié et la recherche de solutions durables - essentiellement sous forme de réinstallation - sont les principales composantes du programme mené dans la région du Golfe ; dans ce cadre, la gestion des opérations de réinstallation est facilitée par le centre régional de réinstallation situé au Liban. Les activités liées à la collecte de fonds et aux médias ont été renforcées grâce à la création récente du Centre de relations extérieures dans les Émirats arabes unis.

Le HCR entend dans le même temps consolider les partenariats stratégiques forgés avec des organisations nationales et régionales et intensifier les efforts de réduction des cas d'apatridie au moyen de campagnes de sensibilisation, d'activités de renforcement des capacités et de projets de recherche.

**Israël** continue à accueillir et à accepter des demandeurs d'asile, originaires en majorité de l'Afrique sub-saharienne. Chaque mois, environ un millier de personnes en situation irrégulière franchissent la frontière israélo-égyptienne en passant par le Sinaï. Ces arrivées ont montré la nécessité, pour le Gouvernement israélien, de renforcer sa capacité de gestion des flux migratoires mixtes, et de mettre en place un cadre législatif et procédural adéquat.

## Budget du HCR au Moyen-Orient 2008 – 2013

Millions (dollars E.-U.)



## Informations financières

Le budget pour 2012 s'élève à 430,8 millions de dollars E.-U. (339,9 millions pour la situation irakienne et 70,8 millions pour les autres opérations au Moyen-Orient). Ceci représente une diminution nette de 15 pour cent par rapport à 2011, essentiellement due à la réduction des activités en Iraq et dans les pays avoisinants, et partiellement composée par une augmentation des activités au Yémen (situation des déplacés internes), en Égypte et dans le Golfe. Plus de la moitié du budget (54 pour cent) est consacrée aux opérations en faveur des réfugiés, suivies par les situations de déplacement interne (38 pour cent), la réintégration (7 pour cent) et l'apatridie (1 pour cent).

## Budget du HCR au Moyen-Orient (dollars E.-U.)

OPÉRATION	2011 BUDGET RÉVISÉ	2012				TOTAL	2013
		PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4		
Arabie saoudite - Bureau régional	4 063 149	4 087 894	182 801	0	0	4 270 695	3 500 000
Émirats arabes unis	3 055 460	3 634 944	126 418	0	0	3 761 362	3 606 284
Iraq	210 598 239	29 959 528	1 102 037	29 914 264	129 524 172	190 500 000	143 500 000
Israël	2 782 934	3 127 545	0	0	0	3 127 545	2 796 607
Jordanie	43 620 558	42 522 390	0	0	0	42 522 390	38 000 000
Liban	14 399 303	12 076 970	314 011	0	0	12 390 982	12 356 500
République arabe syrienne	118 179 121	94 029 983	495 299	0	0	94 525 282	87 400 000
Yémen	60 067 394	34 341 463	0	0	25 355 979	59 697 441	59 697 441
Activités régionales	43 218 085	19 100 000	900 000	0	0	20 000 000	20 000 001
<b>Total</b>	<b>499 984 242</b>	<b>242 880 717</b>	<b>3 120 566</b>	<b>29 914 264</b>	<b>154 880 150</b>	<b>430 795 697</b>	<b>370 856 833</b>